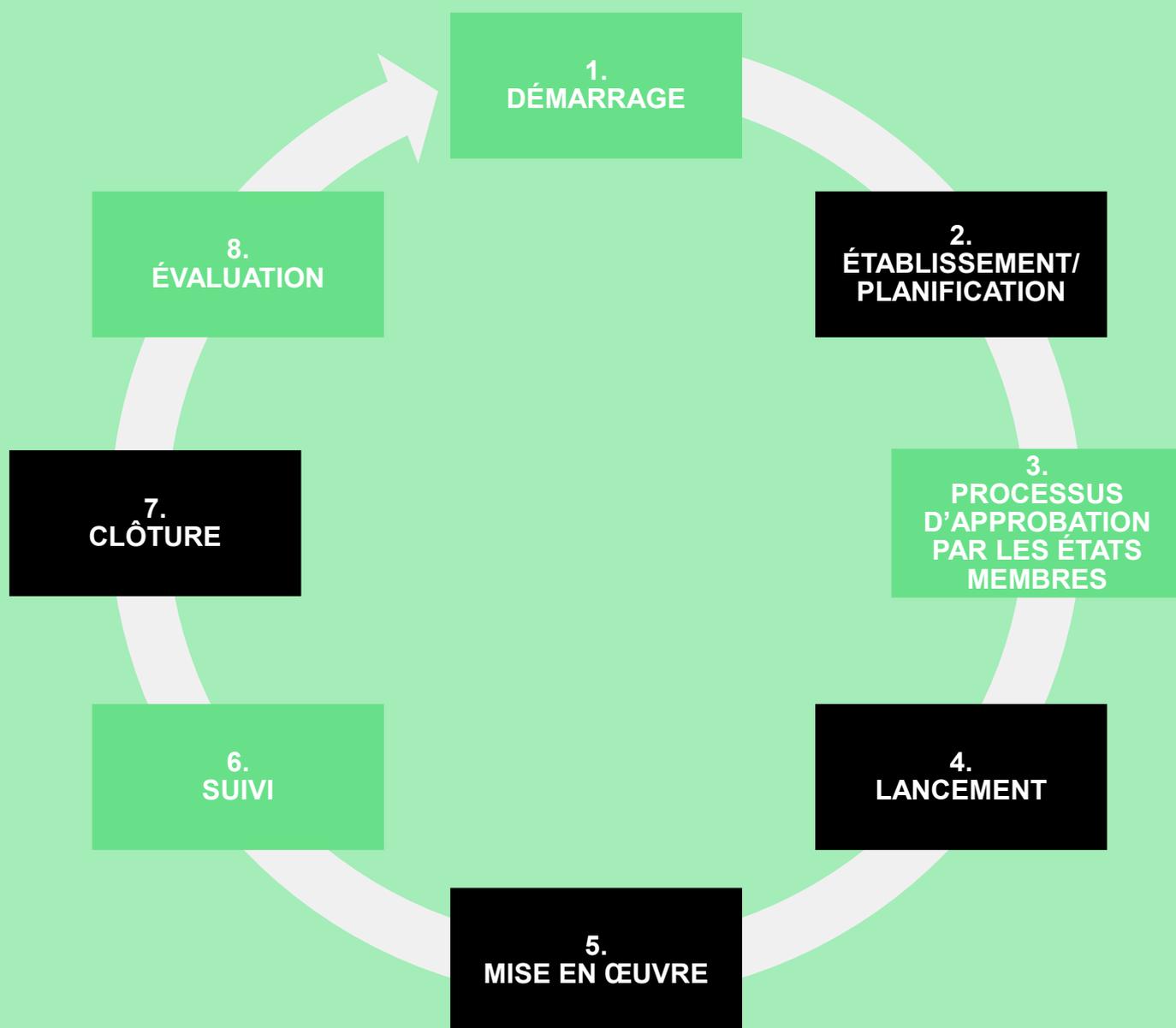


DIAGRAMME DU CYCLE DE VIE D'UN PROJET DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT



■ Étapes spécifiques pour les projets du Plan d'action pour le développement

DIAGRAMME DU CYCLE DE VIE D'UN PROJET DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

1 DÉMARRAGE DU PROJET

A lieu lorsqu'un ou plusieurs États membres à l'origine de la proposition y réfléchissent et soumettent un concept de projet à la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement (DACD).

2 ÉTABLISSEMENT/PLANIFICATION DU PROJET

La DACD jouera le rôle de guide dans la planification du projet et la détermination des services les plus pertinents pour la mise en œuvre du projet. La DACD aide également l'État ou les États membres à établir un budget et un calendrier de projet sur la base des réalisations du projet. Cette phase aide à établir un descriptif complet de projet du Plan d'action pour le développement.

3 PROCESSUS D'APPROBATION PAR LES ÉTATS MEMBRES

Les États membres doivent approuver le projet du Plan d'action pour le développement ou suggérer des modifications du projet proposé, dont il conviendra de tenir compte dans le descriptif de projet final.

4 LANCEMENT DU PROJET

Une fois le projet approuvé par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), le chef de projet désigné lance la mise en œuvre du projet en constituant une équipe de projet. Le chef de projet, en consultation avec la DACD, sélectionne les pays bénéficiaires du projet.

5 MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Durant cette phase, le chef de projet et les bénéficiaires doivent mener à bien les réalisations du projet en évaluant périodiquement les risques et des stratégies d'atténuation qui peuvent affecter la mise en œuvre du projet.

6 SUIVI DU PROJET

Pour s'assurer que les projets sont bien mis en œuvre et que les activités et les réalisations du projet sont en bonne voie, il est important de suivre leur mise en œuvre pendant toute la durée du projet.

7 CLÔTURE DU PROJET

La clôture du projet se fait une fois la mise en œuvre achevée, par une auto-évaluation réalisée par le chef de projet en coordination avec la DACD. Celle-ci doit mettre en évidence les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du projet.

8 ÉVALUATION DU PROJET

Une partie externe procède à l'évaluation de la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité, de la rationalité et de la durabilité du projet. Les évaluations génèrent des conclusions, comme une série de recommandations concernant les améliorations à apporter, et mettent en évidence les enseignements à tirer.